



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 25 octobre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

<u>Administrateurs en exercice</u>: 26

Présents: 20

M. MAHALI	M. BOURRELY	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme BAGHDAD	M. CAVANNA	M. GARCIN	M. MORENO
Mme BELLEC	Mme CHENET	M. GILLET	M. RICHARD
M. BEN MIHOUB	M. DE GEA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BERNARDINI	M. DOYER	M. MARKOVIC	M. SMAILI

Absents/excusés avant donné pouvoir : 3

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD

M. CARASENA	à Mme	MATHERON	
**************************************			÷

Absents/excusés: 3

potestenumentumor		
Mme CANTAREL	Mme MASSI	Mme VALVERDE

Nombre de votants (présents + représentés) : 23

DELIBERATION 23-55

N° 23-55 – AVANCEMENT BUDGETAIRE 2023

Avancement budgetaire 2023

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

En application des dispositions du Décret n° 2088-648 du 1er juillet 2008 relatif au régime budgétaire et comptable des OPH sous régime de la comptabilité commerciale, un suivi régulier de l'exécution budgétaire doit être assuré en cours d'exercice et présenté au moins une fois par an au Conseil d'Administration.

Ce suivi est acté par l'établissement d'états comparatifs entre recettes/dépenses projetées jusqu'à la fin de l'exercice et les prévisions initiales approuvées par délibération n° 22-52 en date du 21 décembre 2022, modifiées par délibération n° 23-08 en date du 22 mars 2023.

I – <u>CONTROLE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE R 423-25 II DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION</u>

A - La règle

Selon l'article R 423-25 - Il du Code de la Construction et de l'Habitation, lorsque l'état comparatif fait apparaître un bouleversement de l'économie générale du budget, une décision modificative rétablissant l'équilibre doit être présentée, dans un délai d'un mois, au Conseil d'Administration. L'arrêté du 19 décembre 2008 dispose que l'une des conditions suivantes doit être remplie pour que l'économie générale du budget soit considérée comme bouleversée :

- 1°) la prévision actualisée de la capacité d'autofinancement est inférieure de 10 % ou supérieure de 20 % par rapport à la dernière prévision approuvée par le Conseil d'Administration.
- 2°) la prévision actualisée du prélèvement sur le fonds de roulement est supérieure de 10 % par rapport à la dernière prévision approuvée par le Conseil d'Administration.

B - L'application

Suite à l'établissement de l'avancement budgétaire présenté, il en résulte que :

- 1°) La capacité d'autofinancement actualisée est évaluée à 8 116 360 €, soit une baisse de 1 736 183 € représentant une variation (-) 17,6% par rapport au budget modifié présenté au CA du 22 mars 2023, délibération n° 23-08 établie à 9 852 543 €. Cette variation est hors de la fourchette de (-) 10 à (+) 20 % par rapport à la dernière prévision approuvée par le Conseil d'Administration.
- 2°) Le prélèvement sur le fonds de roulement actualisé est évalué à 4 645 940 €, soit une baisse de 1 152 417 € représentant une variation de (-) 19,87% par rapport à la prévision de 03/2023 établie à 5 798 357 €.

Cette baisse du prélèvement sur le fonds de roulement n'entraine pas d'observation.

Les conditions caractérisant le bouleversement de l'économie générale du budget étant atteintes par la baisse de la capacité d'autofinancement supérieure à 10%, il est nécessaire d'envisager la présentation d'une décision modificative.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'en prendre acte.

II - COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT PREVISIONNEL 2023

A - Le résultat

L'actualisation du budget 2023 présenté en mars 2023 prévoyait un résultat de 51 752 €.

Depuis, la projection attendue sur plusieurs postes de dépenses et recettes a largement évolué.

Les variations les plus importantes sont présentées ci-après :

A1 - Les produits : + 747 000 €

1°) Autres produits de gestion courante

Une hausse de ce poste provient du dispositif de lissage de la RLS, la modulation de cette cotisation nous est favorable.

La cotisation 2023 a généré un remboursement de 1 045 000 €, supérieure à notre prévision budgétaire de 365 000 €.

2°) Les cessions immobilières

Une vente du commerce des Savonnières est programmée sur le mois de décembre. Cette vente générera un produit de cession de 230 000 € et une plus-value après impôt de 155 000 €.

Du fait de la date, une incertitude demeure sur le respect des délais de signature chez le notaire.

3°) Les produits financiers

Les produits financiers ont été actualisés. Le ralentissement des investissements a eu pour contrepartie une trésorerie plus importante qui étant placée, a généré des intérêts.

A2 - Les charges : + 1 687 k€

Les services de THM ont réalisé de gros engagements sur les dépenses d'entretien, le but étant de remettre en état les logements afin de réduire la vacance ainsi que les logements ayant subi des dégradations du fait d'importants sinistres.

Si ces travaux n'étaient pas réalisés dans leur intégralité en 2023, ces engagements auraient un impact non négligeable sur le résultat 2023.

1°) <u>les dépenses de gros entretien</u>

Toulon Habitat Méditerranée a augmenté de 1 200 000 € ce poste par rapport à la délibération de mars 2023. Ce budget important doit permettre d'accélérer la mise en location du stock de logements vacants.

L'office s'était engagé à relouer a minima 150 logements en 2023. Ces derniers sont souvent en très mauvais état et nécessitent un gros effort financier.

Ci-dessous les sommes allouées aux états des lieux (EDL) sur les 3 dernières années

Comptes Budgétaires		Exercices		Total sénémal
EDL	2021	2022	2023	Total général
617 - Diagnostic	52 078	51 377	62 590	166 045
6228 - Sécurisation	0	0	1 614	1 614
60631 - Fournitures	69 088	34 465	37 763	141 316
61351 - Portes sécurité	45 225	121 330	152 041	318 597
615119 - Petit entretien	198 035	199 288	130 145	527 468
615219- Gros entretien	2 009 504	2 571 299	3 618 219	8 199 022
622711 - Huissiers		268		268
Total général	2 373 929	2 978 027	4 002 372	9 354 329

Le montant 2023 est arrêté au 30/09/2023, les dépenses estimées fin 2023 sont de 4 300 000 €.

2°) La taxe foncière

La taxe foncière a augmenté de 7,1 % par rapport à celle de 2022. Le montant définitif sera connu au courant du mois d'octobre.

3°) Charges récupérables

L'augmentation du coût de l'énergie, électricité et Gaz, a un fort impact sur notre Résultat. Dans l'attente d'information et d'évaluation du bouclier tarifaire sur l'électricité, nous avons augmenté le budget de l'électricité récupérable de 440 k€ en prenant en compte 250 000 € de bouclier tarifaire.

Le budget Gaz a été augmenté 350 000 €, afin de faire face à la facturation.

L'office est en attente d'un bouclier tarifaire sur le chauffage urbain auprès de la société Zéphire. Une réponse devrait nous parvenir d'ici la fin d'année.

La refacturation des charges récupérables auprès de nos locataires est estimée à 89 %.

Si les hypothèses ci-dessus étaient retenues, le résultat prévisionnel serait déficitaire de 888 K€.

B - LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La baisse de la capacité d'autofinancement (CAF) de 1 736 183 € est générée principalement par le surcoût de l'énergie et l'augmentation du budget EDL pour la remise en état des logements vacants.

En, effet pour le calcul de la CAF, les plus-values de cession sont soustraites du résultat.

C - PRELEVEMENT EN FONDS DE ROULEMENT

La baisse du prélèvement sur le fonds de roulement de 1 152 417 € est due, essentiellement, au fait que le budget prévu pour les investissements d'immobilisations corporelles ne sera pas consommé dans sa totalité. Parallèlement, les financements prévus ne seront pas encaissés en 2023.

D – <u>LA TRESORERIE AU 30/09/2023</u>

La trésorerie au 30/09/2023, avant paiement de la taxe foncière 2023 (environ 13 000 000 €), s'élève à 56 300 000 €.

Jusqu'à ce jour, elle est placée sur le Livret A.

Compte tenu que le Conseil d'Administration a donné délégation au Bureau de pouvoir réaliser des placements, ces opérations relèvent de sa compétence.

A l'issue de cette présentation, il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la présentation de l'avancement budgétaire au 30 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration.

Vu les articles R421-16 et R423-25 du Code de la Construction et de l'Habitation, **Vu** les délibérations n° 22-52 du CA du 21/12/2022 et n° 23-08 du CA du 22/03/2023

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

votes lavorables 23 Abstentions 0 votes contre	Votes favorables	23	Abstentions	0	Votes contre	0
--	------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

PREND ACTE de la présentation de l'avancement budgétaire au 30 septembre 2023.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES	BUDGET INITIAL	Projection présentée CA 03/2023	Projection 2023
Achats	679 200	679 200	703 800
Autres charges de gestion courante	3 010	3 040	
Autres charges de personnel - rémunérations, indem.	139 000	139 000	
Autres services extérieurs (hors 629)	1 565 500	1 529 050	110 000
Charges de personnel (hors 6419, 6459, 6479, 6489)	3 606 920	3 306 020	
Charges exceptionnelles	649 000	649 000	2
Charges financiéres (hors 6691)	5 130 000	5 130 000	
Charges Récupérables	18 388 100	18 388 100	
Dépenses de gros entretien sur biens immobiliers	6 158 500	6 108 500	7 342 955
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 300 000	17 600 000	\
Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices	573 000	252 927	
Pertes sur créances irrécouvrables	1 380 000	1 380 000	_
Provisions pour gros entretien	380 500	230 500	
Rémunérations du personnel (hors 6419)	9 037 150	8 937 150	α
Services extérieurs (hors 619)	5 978 450	5 928 800	
Taxes foncières	10 015 000	10 015 000	10 100 050
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés, démolis, remplacés	92 000	62 291	
Impots, taxes verst assimiles	1 459 000	1 459 000	14
Total général	82 534 330	81 886 248	83

PRODUITS	BUDGET INITIAL	Projection présentée CA	Projection 2023
Autres produits de gestion courante	680 000	680 000	1 045 001
Loyers	52 865 000	52 865 000	U
Production immobilisée	120 000	420 000	
Produits des activités	200 002	200 007	120 000
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 385 000	700 000	000 007
Produits exceptionnels (hors 7732)	000	000 670 1	1 308 000
	nnn nec c	000 067 9	000 980 900
Produits financiers	850 000	1 150 000	1 300 000
Provisions pour gros entretien	1 261 000	1 261 000	
Récupération des charges locatives	17 100 000		
Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions	1 000 000	7	000 000 01
Subventions d'exploitation	- 1000	000 000 1	1 190 000
	000 /GL	157 000	0
Transferts de charges	40 000	40 000	40 000
Total général	82 748 000	81 938 000	82 685 051
RESULTAT	213 670	51 752	-888 140
		i)	

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0	888 140 RESULTAT PREVISIONNEI (DEFICIT)	
	0	1 308 000 - Produits des ressions d'éléments d'actifs	
 Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés 	89 000	4 756 000 - Quote-part des subventions virée au résultat	
+ Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 430 500	2 451 000 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
	0	0 - Transfert de charges financières - Intérêts compensateurs	
TOTALI	17 519 500	9 403 140 TOTAL II	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	8 116 360	0 INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	
	TABLEAU DE FINANCEMENT	VANCEMENT	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0	8 116 360 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	NNELLE
Immobilisations incorporelles	70 000	1 308 000 Produits des cessions d'éléments d'actif	
Immobilisations corporelles	000 009 6	0 Autres immobilisations financiéres (sauf 271 272 et	ta c
Immobilisations financières	0	0	
Réduction de capitaux propres	0	41 200 Augmentation de capitaux propres	
Remboursement des dettes financières [hors	6 652 000	2 210 500 Augmentation des dettes financières Ihors accesssion	ssion
Intérêts compensateurs courus	0	0	
SOUS-TOTAL - EMPLOIS	16 322 000	11 676 060 SOUS-TOTAL - RESSOURCES	
Remboursement des dettes finançant des stocks	0	0 Augmentation des dettes financant des stocks	
TOTAL DES EMPLOIS	16 322 000	11 676 060 TOTAL DES RESSOURCES	
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0	4 645 940 PRÉLÈVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE	16 322 000	16 322 000 TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	MENT
FON	NDS DE ROULEME	FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL	1838
Fonds de roulement estimé au 1er janvier de l'exercice		39 296 944	
Variation du fonds de roulement		-4 645 940	

Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre de l'exercice N